

**Interreg**



Cofinanziato  
dall'Unione europea  
Cofinancé par  
l'Union européenne



**Marittimo-IT FR-Maritime**

## PROGETTO CIRCULA

Renforcer les compétences pour soutenir les modèles d'économie circulaire et l'échange de bonnes pratiques pour les entreprises de la chaîne d'approvisionnement de la construction durable en Méditerranée.

**“ Appel pour la sélection des étudiants”**



## 1. AVANT-PROPOS

Le projet CIRCULA - Rafforzamento delle competenze a supporto dei modelli di economia circolare e lo scambio di buone pratiche per le imprese della filiera mediterranea dell'edilizia sostenibile- est financé par le programme Interreg VI A Italie-France Maritime 2021-2027.

Les partenaires du projet sont 6 : LUCENSE (chef de file), ASPAL - Agence sarde pour les politiques actives du travail, CNA Liguria, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Corse, Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille et AFPA - Agence Nationale de Formation Professionnelle des Adultes. Le projet vise à tester une action pilote ayant comme but l'échange de bonnes pratiques dans la zone de coopération (Région Ligurie, Région Sardaigne, Corse et Départements du Var et des Alpes-Maritimes (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), provinces côtières de la Région Toscane) pour le développement de modèles d'économie circulaire en faveur des entreprises du bâtiment durable dans le contexte climatique méditerranéen. L'objectif du projet est de faciliter des processus pour promouvoir la transition vers une économie circulaire et durable en termes d'utilisation de matières premières, de matériaux, de produits, de gestion et de valorisation des déchets et des ressources pour le secteur de la construction.

Dans le cadre du projet CIRCULA, une activité de formation sur le thème de l'économie circulaire pour le secteur de la construction dans la zone climatique méditerranéenne est envisagée pour les étudiants des cours de formation professionnelle dans les territoires transfrontaliers.

Le projet a développé, un parcours de formation en coopération avec les partenaires des 5 territoires impliqués qui prévoit une partie préparatoire en ligne de 10 heures et la participation, pour certains étudiants qui seront sélectionnés, à des visites d'étude dans les territoires partenaires.

Le cours propédeutique en ligne est divisé en sessions d'enseignement dédiées à l'acquisition de compétences et à la sensibilisation des étudiants à l'économie circulaire et à la durabilité en général. Ce parcours de formation permettra aux étudiants non seulement de s'imprégner des meilleures pratiques du secteur, déjà pratiquées par certaines entreprises exemplaires, mais aussi de comprendre la valeur ajoutée en termes d'impact environnemental, des approches proposées en termes d'innovation de processus, de mise à jour des procédures, d'amélioration de la logistique et du choix des fournisseurs en privilégiant les ressources territoriales et la filière courte à travers une approche opérationnelle et concrète.

La formation propédeutique sera dispensée en mode asynchrone en double langue IT FR sur la plateforme 360. Parmi les étudiants qui participeront au cours de formation propédeutique en ligne, les étudiants qui prendront part à la deuxième phase de la formation seront sélectionnés. Celle-ci consiste en une visite d'étude dans l'un des territoires du partenariat.

## 2. OBJET

Cet appel à propositions vise à sélectionner au moins 50 étudiants inscrits à l'ITS Academy en Italie ou au Niveau 5 - Bac+2 en France dans le cadre des cours de formation professionnelle liés aux questions de construction durable afin de les impliquer dans la participation à une **visite d'étude de 3 jours** qui consistera en des actions d'échange entre les territoires partenaires du projet, dont les activités se concentreront sur des questions spécifiques et complémentaires :

- **Toscane:** Modèle Abitare Mediterraneo, confort habitationnel et durabilité (récupération, recyclage, réutilisation)
- **Ligurie:** CER - Communauté Énergétique Renouvelable, gestion circulaire des déchets dans le secteur du bâtiment
- **Département du Var (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur):** Déconstruction et réutilisation, filière bois locale, produits biosourcés
- **Sardaigne:** matériaux naturels du territoire, thème de la Sardaigne come île verte exemplaire
- **Corse:** solaire photovoltaïque, solaire thermique, hydrogène et potentiel d'autonomie énergétique pour les réalités insulaires.

Les destinations des visites d'étude seront définies en fonction des intérêts des étudiants qui s'inscrivent afin de répondre aux principes d'intérêt et d'efficacité pédagogique. Dans le cadre des visites d'étude, des visites d'entreprises et des cours seront organisés qui comprennent la présentation des expériences des opérateurs du secteur sur des sujets à forte connotation technico-environnementale, sur des aspects pratiques et applicatifs.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement pour les visites d'étude susmentionnées sont couverts par le projet CIRCULA.

Les prestataires de services pour le voyage et l'hébergement des étudiants sélectionnés seront choisis par le biais de procédures de marchés publics, par tous les partenaires du projet CIRCULA, conformément aux points 2.5.2 « Le cadre juridique : la hiérarchie des règles d'éligibilité des dépenses » et en particulier les points 2.5.5.4 « Coûts des services de conseil et des services externes ».

Les activités se dérouleront entre mai et novembre 2025.

## 3. DESTINATAIRES ET ÉLIGIBILITÉ

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont au moins 50 élèves inscrits en première et deuxième année des académies ITS (en Italie) et des parcours Niveau 5 - Bac+2 en France, des parcours situés dans la zone de coopération du programme Interreg Italie France Maritime 2021-2027, avec la

répartition territoriale suivante.

- Région Corse : tout le territoire - 10 étudiants
- Région Sardaigne : tout le territoire - 10 étudiants
- Région Ligurie : tout le territoire - 10 étudiants
- Région Toscane : provinces de Massa-Carrara, Lucques, Pise, Livourne, Grosseto - 10 étudiants
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) : départements français du Var - 10 étudiants

Les étudiants dont les parcours sont pertinents pour la construction et les secteurs complémentaires, y compris la construction éco-durable, la restauration écologique, les technologies bleues et vertes et les énergies renouvelables, y compris les domaines et secteurs émergents connexes, seront admis.

Les étudiants doivent satisfaire aux exigences suivantes :

1. Être inscrit dans une ITS Academy (en Italie) ou dans des parcours de niveau 5 - Bac+2 (en France), avec des parcours situés dans la zone de coopération du programme Interreg Italie France Maritime 2021-2027.
2. Avoir suivi le parcours propédeutique en ligne du projet CIRCULA et avoir obtenu l'évaluation finale.

#### 4. CONDITIONS D'APPLICATION

Cet appel est publié par le Chef de file Lucense au nom du partenariat du projet<sup>1</sup>. La publication de l'appel à propositions sur les sites Internet suivants constituera une preuve de l'existence de l'appel à propositions:

- <https://interreg-marittimo.eu/it/web/circula/progetto>
- [www.lucense.it](http://www.lucense.it)
- <https://agenziaregionaleperillavoro.regione.sardegna.it>
- [www.liguria.cna.it](http://www.liguria.cna.it)
- [www.crma-corse.fr](http://www.crma-corse.fr)
- [www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)
- <https://ccif-marseille.com/it/ccif-marsiglia/>

et diffusé par les canaux institutionnels des partenaires publics italiens.

La demande doit être soumise exclusivement en remplissant le formulaire de demande qui se

<sup>1</sup> Lors du 2ème Comité de pilotage du projet qui s'est tenu à Toulon les 22 et 23 octobre 2024, il a été décidé, dans un souci de simplification, de préparer un appel unique pour la sélection des entreprises dans la zone transfrontalière.

trouve sur le lien suivant : <https://forms.gle/yMksZnKgQmaUEqdb8>

La date limite d'envoi du formulaire de candidature est fixée à **18h00 le 10.06.2025**.

Les étudiants sélectionnés, suite à la publication de la liste de classement, sont tenus de fournir la documentation demandée avant le début des services :

- Déclaration sur l'honneur attestant que les conditions requises pour participer à l'appel à candidatures susmentionné sont remplies.
- Déclaration sur l'honneur concernant les critères d'évaluation décrits ci-dessous
- Politique de confidentialité
- Copie d'un document d'identité valide

## 5. FORMATION DE LA LISTE DE CLASSEMENT

L'évaluation des candidatures sera effectuée par une commission composée de représentants des partenaires du projet.

La liste de classement sera ventilée par territoire comme décrit au point 3 du présent appel à candidatures, sous réserve d'une compensation entre les territoires en cas de besoin.

Pour le seul territoire de la Toscane, compte tenu de la présence de deux ITS Academy offrant une pluralité de cours distincts, afin de garantir l'égalité des chances de participer aux initiatives du projet CIRCULA, les étudiants appartenant aux différentes académies de l'ITS seront sélectionnés en nombre proportionnel au nombre de candidatures émanant de ces académies.

Si le nombre d'étudiants participant au processus de sélection dans chaque territoire dépasse le nombre prévu, un classement sera établi sur la base des priorités suivantes :

	<b>Priorité/critère</b>	<b>Punteggio</b>
1	Evaluation des compétences de l'étudiant (résultat du test d'évaluation CIRCULA e-learning)	20-40
2	Motivation personnelle par le biais d'une courte lettre de motivation à renvoyer par l'étudiant	0-30
3	Connaissance de la langue italien (auto-déclaration)	0-15
4	Évaluation in itinere (autodéclaration) : moyenne des notes obtenues aux examens intermédiaires jusqu'à la date de la candidature	0-15

En cas d'égalité, l'ordre de présentation des demandes est prioritaire.



## 6. DISPOSIZIONI FINALI

Conformément à l'Art. 13 du Règlement de l'Union européenne 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le traitement des données fournies à LUCENSE ScaRL suite à la participation à l'appel à propositions est effectué exclusivement aux fins de l'appel lui-même et en pleine protection des droits et de la vie privée des personnes et conformément aux principes de justesse, de légalité et de transparence, tels que détaillés dans la politique de confidentialité jointe au présent appel.

Veillez noter que la fourniture de données est obligatoire et que toute omission entraînera le rejet de la candidature.



## **Politique de confidentialité**

*(Art. 13 Règlement de l'Union européenne 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, Règlement UE)).*

Les données personnelles (ci-après, les données) fournies seront traitées exclusivement pour l'exécution des tâches liées à la procédure décrite dans le présent avis, y compris la phase de contrôle effectuée par l'autorité de gestion du programme Italie-France Maritime.

La fourniture des données susmentionnées est obligatoire et le non-respect de cette obligation entraînera le rejet de la demande.

Le traitement des données peut être effectué par toute modalité manuel approprié ou par l'utilisation d'outils électroniques, télématiques ou autrement automatisés, dans le respect des mesures de sécurité techniques et organisationnelles prévues à l'article 32 du Règlement de l'UE, par des sujets autorisés à traiter les données, conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement susmentionné. Des mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la confidentialité des données de la personne concernée et pour empêcher l'accès indu à des tiers ou à du personnel non autorisé.

Les données pourront être communiquées aux partenaires du programme et aux organismes chargés de vérifier les déclarations faites par le bénéficiaire, à savoir l'autorité de gestion du programme Italie-France Maritime conformément au décret présidentiel n° 445/2000 et à toute personne ayant un intérêt conformément à la loi n° 241/1990 et à ses modifications et ajouts ultérieurs.

Les données du candidat et les informations sur les résultats des phases d'éligibilité et d'évaluation seront diffusées sur le site web du projet et sur les réseaux sociaux du projet, afin de divulguer les résultats finaux des procédures administratives.

Les données ne seront pas transférées vers des pays tiers en dehors de l'Union européenne ; toutefois, en ce qui concerne l'utilisation de la plateforme Google (et, en particulier, Google Forms) pour la demande de participation à l'appel à propositions, les données pourraient être conservées sur les serveurs de Google en dehors de l'U.E.E. Dans ce cas, le transfert se fera sous la forme et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et, en tout état de cause, en garantissant un niveau de protection adéquat.

Les données supplémentaires qui seront demandées aux bénéficiaires de l'appel d'offres ne seront en aucun cas transférées à des pays tiers en dehors de l'Union européenne.

Le responsable du traitement des données est LUCENSE SCaRL, dont le siège social se trouve à Traversa prima di Via della Chiesa di Sorbano del Giudice n. 231 55100 Lucca, e-mail : [privacy@lucense.it](mailto:privacy@lucense.it) Tél : +39 0583 493616 Fax : +39 0583 493617 Numéro de TVA : 0111910467 en la personne de son représentant légal pro tempore.

Le responsable du traitement a désigné un délégué à la protection des données (DPD) conformément à l'article 37 du règlement (UE) 2016/679. Le DPD peut être contacté comme suit : à l'adresse du responsable du traitement et à l'e-mail [dpo@lucense.it](mailto:dpo@lucense.it).

La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement (droit à l'oubli), la limitation, la mise à jour, la rectification, la portabilité, l'opposition au traitement des données à caractère personnel la concernant, ainsi que, de manière générale, l'exercice de tous les droits prévus par les articles 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 du RGPD. L'intéressé pourra à tout moment exercer ses droits en contactant directement le responsable du traitement en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège du Responsable du traitement indiqué ci-dessus ou en envoyant un e-mail à l'adresse ci-dessus ou en contactant le DPD en envoyant un e-mail à [dpo@lucense.it](mailto:dpo@lucense.it).